

COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2023 - 14H00 A ENTRECHAUX (SALLE POLYVALENTE)

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à quatorze heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente à Entrechaux, sous la présidence de Madame Bénédicte MARTIN, 1^{ère} Vice-Présidente, Madame Jacqueline BOUYAC, ayant été empêchée.

Nombre de délégués

En exercice : 47

Présents : 22

Représentés : 6

Total : 28 (min 24)

Quorum atteint

Nombre de voix

En exercice : 119

Présentes : 54

Exprimées par pouvoirs : 24

Total : 78

Délégués présents :

1 représentant du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteurs chacun de 9 voix) : Bénédicte MARTIN

2 représentants du Conseil Départemental de Vaucluse (porteur de 9 voix) : Christian MOUNIER, Sophie RIGAUT

1 représentant des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) : Corinne FREYCHET (CCVS)

4 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) : Yohann CONSTANTIN (Aurel), Michel JOUVE (Flassan), Annie REILLE (Savoillans), Jean-Pierre RANCHON (Sault).

14 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Jérôme POITEVIN (Blauvac), Jean-Pierre BRAQUET (Caromb), Michel BLANCHARD (Carpentras), Alexandre ROUX (Entrechaux), Jean-Marc TESTE (Méthamis), Sonia JACOBEE (Modène), Gérard UGHETTO (Monieux), Thibault DEMOULIN (Mormoiron), Agnès

AUBERT (Saint Christol d'Albion), Geneviève ROUVIER (Saint Hippolyte le Graveyron), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), Philippe ARMENGOL (Velleron), Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon).

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Jacqueline BOUYAC pouvoir à Bénédicte MARTIN, Myriam SILEM pouvoir à Sophie RIGAUT, François ILLE (Le Beaucet) pouvoir à Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), Catherine PAFFENHOFF (Faucon) pouvoir à Alexandre ROUX (Entrechaux), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols) pouvoir à Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric TENON (Malaucène) pouvoir à Michel JOUVE (Flassan).

Membres associés à voix consultative : Christian GELY (Chambre d'agriculture de Vaucluse),

Participaient également à la réunion : Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Virginie RASPAIL, Camille VALLEE, Anthony ROUX, Vincent THOMANN, Laurent VISSEROT (PNR Mont-Ventoux), Carole TOUTAIN (Département de Vaucluse), Sébastien NINON (Région Sud).

Absents/Excusés : Claire ARAGONES, Georges BOTELLA, Siegfried BIELLE (Aubignan), Alain CONSTANT (Bedoin), Gilles GRILLET (Le Barroux), Roland RUEGG (Brantes), Florence BERTRAND (Crestet), Serge SAES (Crillon le Brave), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), Louis BONNET (Mazan), Didier CARLE (Pernes les Fontaines), Olivier GIRARD (Puyméras), Gilles VEVE (Saint Didier), Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux), David MORALES (Saint Marcellin les Vaison), Valérie FABRE (Saint Romain en Viennois), Damienne MARION (Vaison la Romaine), Jérôme BOULETIN (Cove), Gérard RAINERI (CCVV), Pierre BONNET BRUNA (Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse), Jean-François SAMIE (France Nature Environnement), Thierry REYNAUD (Fédération des Chasseurs de Vaucluse), Marie Hélène VATAUX (Chambre des métiers et de l'artisanat de Vaucluse), Bernard MONDON (Les Carnets du Ventoux).

Secrétaire de séance : Frédéric ROUET (Villes sur Auzon) est nommé secrétaire de séance.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PNR DU MONT-VENTOUX AU COMITE DE PROGRAMMATION DU GROUPE D'ACTION LOCALE VENTOUX (GAL)

Par délibération du 5 juillet 2023, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux a été institué en tant que structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) Ventoux pour le programme LEADER 2023-2027 sur un territoire comprenant les communautés de communes Vaison Ventoux et Ventoux Sud, les communautés d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin et Les Sorgues du Comtat ainsi que la commune de Velleron.

Le comité de programmation est l'organe décisionnel du GAL. Il sera responsable de la mise en œuvre de la stratégie locale LEADER 2023-2027 et disposera d'un pouvoir souverain dans la sélection des projets.

Le comité de programmation doit notamment :

- avoir l'initiative des propositions de programmation des projets Leader ;
- élaborer une procédure de sélection transparente (portée à la connaissance des demandeurs d'aide) et non discriminatoire comprenant des critères de sélection des opérations en amont de la sélection des opérations ;
- garantir lors du vote des opérations présentées l'absence de conflits d'intérêt ;
- assurer, lors de la sélection des opérations, la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement local LEADER en classant les opérations en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs de la stratégie ;
- évaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation du programme ;
- établir et acter les propositions de modifications du plan financier et du plan d'action ;
- examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions, ainsi que l'évaluation à mi-parcours ;
- examiner le suivi financier ;
- s'exprimer sur toute évolution nécessaire de la convention passée en l'Autorité de gestion régionale et le GAL ou de la stratégie locale de développement.

Le comité de programmation 2023-2027 sera composé de 11 représentants titulaires et 11 représentants suppléants du collège public (structure porteuse, intercommunalités, chambres consulaires) et de 15 représentants titulaires et 15 représentants suppléants du collège privé (associations, entreprises). Cette composition reflètera les différentes thématiques couvertes par la stratégie de développement.

Considérant qu'il convient de désigner les représentants du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, structure porteuse du GAL, au sein du Comité de programmation.

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux ;
- **Vu** la délibération n°23-0155 du 24 mars 2023 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur portant sélection des Groupes d'action locale 2023-2027 ;
- **Vu** la délibération n° CS DEL 2023/07/05/13 du 5 juillet 2023 du Comité syndical du Parc naturel régional du Mont-Ventoux instituant le Parc naturel régional du Mont-Ventoux en tant que structure porteuse du GAL et instituant la création du GAL Ventoux pour le programme LEADER 2023-2027 ;

Le Comité,

Où, l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Soit : Membres en exercice : 47 - Présents : 22 - Pouvoirs : 6- Votants : 28

Suffrages exprimés : Pour : 78 - Abstention : 0 - Contre : 0

DESIGNE les représentants suivants :

Titulaires	Suppléant(e)s
Valérie MICHELIER	Thibaud DEMOULIN
Sophie RIGAUT	Alexandre ROUX
Corinne FREYCHET	Florence BERTRAND

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Conseillère Régionale

Jacqueline BOUYAC